

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

Séance du Vendredi 8 Novembre 2013

* * * * *

Convocation du 31 Octobre 2013

* * * * *

Président : Mr. Philippe DECOBERT, Maire

Présents : Mrs. DECOBERT, BAJOT, CROIZIER, BOQUILLON, MOINY, GEORGES, BOSETTI, BELERT, GRIDAINE et CHARTIER.

Mmes DOYEN, SMIGIELSKI, ROBERT, CARRÉ, RICHARD.

Absents excusés : Mrs GUENARD, NICLOUX, BROSSE, Mme BRULET.

Procurations : Mr GUENARD à Mme SMIGIELSKI
Mr NICLOUX à Mr DECOBERT
Mr BROSSE à Mr GRIDAINE
Mme BRULET à Mme CARRÉ.

Secrétaire de séance : Mr BAJOT

Le compte rendu de la séance du 9 Septembre 2013 n'appelant aucune remarque, le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour proposé par le Maire.

I. ACCUEIL DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Le Maire accueille les 7 jeunes qui viennent d'être élus pour constituer le nouveau Conseil Municipal Enfants. Ont été élus : Valentin TITEUX, Tristan TRONCHET, Lorine DOYEN, Emma TRONCHET, Noa DEMEULEMEESTER, Juline POITTEVIN, Lucas LOMNICKI. Juline POITTEVIN a été élue Maire-enfant, Lorine DOYEN, 1^{ère} Adjointe et Emma TRONCHET, 2^{ème} Adjointe.

Le Maire installe officiellement ce nouveau conseil municipal enfants dans ses fonctions et il leur rappelle toute l'importance de leurs missions : il faut qu'ils aient des propositions à faire et qu'ils soient une force de proposition. Le Maire compte également sur le Conseil Municipal Enfants pour participer à toutes les manifestations patriotiques car le devoir de mémoire est important et qu'il faut honorer nos aînés.

Le Maire-enfant fait part de leur première proposition : il s'agit de renommer le chemin dit de La Haute Hayette, situé sur la zone d'activité de la Hayette, à l'extrémité de la Commune, perpendiculaire à la Rue Marcel Dorigny Ils proposent de rendre hommage à un aiglemontais, Eugène TITEUX, natif d'Aiglemont et qui a fait une carrière militaire. Il a, entre autre, réalisé une encyclopédie des uniformes militaires.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Conseil Municipal Enfants, le Conseil Municipal décide de donner le nom de Rue Eugène TITEUX à cet ancien chemin.

Décision prise à l'unanimité.

Le Conseil Municipal enfants propose également d'installer des toilettes sèches à proximité de l'aire de loisirs Espace Raymond Avril. Une demande de documentation a été faite.

Le Conseil Municipal enfants réunit des jouets de Noël qui seront vendus au Marché de Noël. La récolte des fonds servira à acheter des jouets neufs pour les enfants hospitalisés.

II. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR D'ARDENNE

1. Rapport annuel d'activités de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ardenne

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire qui s'est réuni le 25 juin dernier a approuvé le rapport d'activités 2012 de la Communauté d'Agglomération.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la Présidente nous a transmis ce rapport ainsi que le compte administratif 2012 sous forme de CD et, conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, le Maire en assure la communication auprès du Conseil Municipal.

2. Service Gestion des Déchets : Bilan d'activité du 2^{ème} trimestre 2013

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le bilan du Service « Déchets » pour le 2ème Trimestre 2012. Ce bilan est à la disposition des élus au secrétariat de la Mairie.

3. Fonds de concours : Convention fixant les modalités d'exécution

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a sollicité la Communauté d'agglomération dans le cadre de son projet d'aménagement de 2 points d'arrêt (Arrêt Aiglemont Mairie) dans les deux sens au titre de la politique de fonds de concours mis en place par la Communauté d'agglomération conformément au règlement d'attribution par le Conseil Communautaire du 1^{er} Octobre 2013.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les termes de la convention fixant les modalités de versement de la subvention au titre du Fond de Concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention fixant les modalités d'exécution du fonds de concours ci-annexée,
- Autorise le Maire à signer la-dite convention et tout document permettant la mise en oeuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

4. Aménagement paysager du centre du village : demande de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, afin d'aménager et de préserver un nombre de places de stationnement et d'arrêts dans le centre du village, la Commune a souhaité déplacer le mur de soutènement rattrapant le dénivelé des habitations. Ce nouveau mur permettra d'assurer la sécurité des piétons avec des trottoirs aux normes et la pose d'un garde-corps conforme afin d'éviter tout accident. Constituant un aménagement paysager, il pourra également être fleuri.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ardenne au titre des fonds de concours pour effectuer ce mur de soutènement.

En conséquence et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- de réaliser les travaux de création d'un mur de soutènement sur la Place de la Mairie, le montant de cette dépense étant inscrite au budget 2013,

AUTORISE le Maire à :

- solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ardenne et au Conseil Général des Ardennes au titre des amendes de police.

Décision prise à l'unanimité.

5. Désignation des Conseillers Communautaires et installation du nouvel EPCI pour la période janvier-mars 2014

Le Maire informe le Conseil Municipal que les élections municipales auront lieu le 23 et 30 mars prochains. Il fait lecture des arrêtés de Monsieur le Préfet concernant la composition du conseil communautaire avant et après le renouvellement général des conseils municipaux.

Afin de permettre une installation des instances de la future agglomération au 1^{er} Janvier 2014, il est nécessaire que les communes élisent leurs représentants avant le 15/12/2013.

Le Conseil Municipal d'Aiglemont doit donc procéder à l'élection du délégué et de son suppléant qui représenteront la commune au sein de la nouvelle Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières/Sedan.

Philippe DECOBERT propose sa candidature en tant que délégué et Jean-Philippe GUENARD en tant que suppléant pour cette période.

Il est procédé au vote.

Mr Philippe DECOBERT, délégué titulaire, et Mr Jean Philippe GUENARD, délégué suppléant ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus et ont déclaré accepter le mandat.

6. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 25 Octobre 2013

Vu l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2004-374 en date du 07 octobre 2004 portant création de la Communauté d'agglomération

Vu le rapport de la C.L.E.C.T. en date du 25/10/2013

Considérant qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, l'évaluation des charges transférées est établie par délibération concordante des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée prévue par l'alinéa 1 du II de l'article L5211-5 du CGCT ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport de la C.L.E.C.T. ci-annexé
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. FINANCES

1. Attribution de subvention Caisse d'Allocations Familiales

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait une demande de fonds d'accompagnement à l'enfance et à la jeunesse (FACEJ 3) pour l'achat de matériel informatique et de matériel sportif pour le Service Enfance et le Service Jeunesse. Le montant total de la dépense s'élève à 8 662.56 € HTVA et qu'il a reçu un courrier de la Caisse d'Allocations Familiales décidant de nous accorder la subvention de 6 930 €, soit 80 % du montant HT de la dépense.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'aide financière Fonds d'Accompagnement « publics et territoires » FACEJ 3 annexée à la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

2. Demande de subventions exceptionnelles :

a) Ecole d'Aiglemont : Spectacle de marionnettes

Dans le cadre du festival des marionnettes, la Commune d'Aiglemont a proposé d'offrir un spectacle à l'ensemble des enfants de l'école.

Ce spectacle a eu lieu le 3 octobre 2013 et tous les enfants de l'école y ont participé. La Directrice de l'Ecole sollicite une subvention exceptionnelle de 450.00 € pour le règlement de cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à la coopérative scolaire une subvention d'un montant de 450.00 € (quatre cent cinquante euros), les crédits nécessaires au paiement de cette subvention étant inscrits au budget 2013, sur le compte 6574

Décision prise à l'unanimité.

b) Association LEA (Les Elèves d'Aiglemont)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'Association LEA. Cette association a vu le jour cette année ; elle a pour but de créer des liens entre les parents d'élèves d'Aiglemont et de mener un certain nombre d'actions, comme par exemple le marché de Noël.

Le Maire propose d'accorder d'une part, une subvention de 100 € pour aider au démarrage de l'association LEA et 200 € pour son fonctionnement et notamment pour l'organisation du marché de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association LEA une subvention d'un montant de 300.00 € (trois cents euros), les crédits nécessaires au paiement de cette subvention étant inscrits au budget 2013, sur le compte 6574.

Décision prise à l'unanimité.

c) Téléthon

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'étant donné qu'il y a le marché de Noël le même jour, la Commune d'Aiglemont n'organisera pas de manifestation pour le téléthon.

En conséquence et comme la Commune a toujours été partenaire du Téléthon, le Maire propose d'accorder une subvention de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer au Téléthon une subvention d'un montant de 200.00 € (deux cents euros), les crédits nécessaires au paiement de cette subvention étant inscrits au budget 2013, sur le compte 6574.

Décision prise à l'unanimité.

3. Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une note de la Direction Départementale des Finances Publiques au sujet de la délibération prise par le Conseil Municipal d'Aiglemont en date du 28 Janvier 2013 visant à assujettir les locaux vacants à la taxe d'habitation sur les locaux vacants.

Toutefois, le texte de l'article 1407 bis du code général des impôts (CGI) prévoit dans sa nouvelle rédaction (Art 106 de la loi de finances pour 2013 n° 2012-1509 du 29 décembre 2012) d'assujettir à cette taxe les locaux vacants depuis plus de deux années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et non plus cinq années.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts, le Conseil Municipal :

- Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation,
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux qui mettront en application cette décision.

Décision prise à l'unanimité.

IV. URBANISME

1. Acquisition d'un terrain

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a rencontré Monsieur et Madame DIEZ qui habitent un pavillon situé au n° 8 du Parc Lejay. Ils souhaitent acheter à la commune une bande de terrain qui jouxte leur propriété de 75 m².

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

- Décide de vendre à Mr et Mme DIEZ une bande de terrain le long de leur propriété provenant de la division des parcelles AH 275-276 et 277 pour une superficie de 75 m² au prix de 35 € (trente-cinq euros) le m², les frais de vente et les frais de géomètre étant à la charge de l'acheteur,
- Charge le Notaire, Maître MOUZON, d'établir les actes et formalités,
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Décision prise à l'unanimité.

V. PERSONNEL

1) Suppression de deux emplois

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire, compte tenu de la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non-complet avec une durée hebdomadaire de travail de 28/35^{ème}, de supprimer :

- 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non-complet avec une durée hebdomadaire de 15/35^{ème},
- 1 emploi d'Adjoint technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non-complet avec une durée hebdomadaire de 13/35^{ème}.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire qui s'est réuni en date du 15 Octobre 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide la suppression de deux emplois d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, un de 15/35^{ème} et un de 13/35^{ème}, en raison de la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non-complet avec une durée hebdomadaire de travail de 28/35^{ème},

Décision prise à l'unanimité.

VI. COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte rendu des délégations du Maire

a. Emprunt

Le Maire informe le Conseil Municipal que, pour financer les travaux d'aménagement du gîte communal, il a contracté auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne un emprunt de 400.000 € au taux indexé sur le taux du livret A, soit au taux de 1.25 % + marge de 1.40 % soit 2.65 %. La durée de ce prêt est de 15 ans.

Il a également contracté auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt relais TVA d'une durée de 24 mois d'un montant de 80.000 € au taux fixe de 2.10 % pour financer le montant de la TVA sur les travaux d'aménagement du gîte communal.

b. Pourvoi en cassation

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal de l'arrêt du 10/10/2013 rendu par la Cour Administrative d'Appel de Nancy dans l'affaire Commune d'Aiglemont c/Monsieur et Madame HANS qui décide de rejeter la requête de la commune. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté Maître Olivia FESCHOTTE DESBOIS, avocat à la Cour de Cassation, et lui a demandé d'étudier le dossier et de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- charge Maître Olivia FESCHOTTE DESBOIS, Avocat à la Cour de Cassation, de conduire le pourvoi en cassation et de défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à Mr et Mme HANS,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

c. Droit de préemption

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître Conreur deux déclarations d'intention d'aliéner concernant les parcelles AC n° 287 et AC n° 288. Conformément au PLU en vigueur, la commune a décidé l'élargissement du chemin (emplacement réservé n° 12 au bénéfice de la commune) et l'aménagement de la zone d'activité dite de La Hayette.

Conformément à la délibération du 15 mars 2008, le Maire a exercé le droit de préemption urbain sur les parcelles AC N° 287 et AC N° 288.

2) Palmarès Villes et Villages Fleuris

Dans le cadre de la remise des prix du concours Villes et Villages Fleuris, la commune, labellisée 3 fleurs, a reçu un bon d'achat d'une valeur de 30 € qui pourra être utilisé, à notre convenance, pour l'achat de végétaux, de matériel de jardinage,

3) Informations du Conseil Général

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier du Conseil Général en réponse à la demande écrite de Monsieur CANAUX concernant l'aménagement de la rue Charles de Gaulle et de la rue de Ligneul et l'accès au réseau numérique. Le Conseil Général n'a pas prévu de programmation financière pour l'année 2013 et examinera la demande de subvention en 2014.

4) Affaires Juridiques

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Cour Administrative d'Appel de Nancy nous a communiqué la requête des époux MEUNIER : Monsieur et Madame Yves MEUNIER demandent à la Cour d'annuler le jugement rendu le 20 juin 2013 par le Tribunal administratif de Châlons en Champagne. Le Maire a

transmis ce dossier à Maître CHOFFRUT qui fait part à la Cour de son intervention au soutien de nos intérêts et prépare un mémoire en défense.

5) Agenda

Le Maire invite tous les membres du Conseil Municipal et les habitants de la commune à participer aux manifestations suivantes :

- ✓ Cérémonie du 11 Novembre : rassemblement à 11 H à la Mairie et vin d'honneur à la Salle des Fêtes
- ✓ 35 Ans du Gym Club le Jeudi 14 Novembre à 19 h 30 à la salle polyvalente,
- ✓ 52^{ème} Edition du Cyclo cross le 17 Novembre 2013 : 1^{er} départ à 12 h 30 et remise des récompenses à 16 h 30 à la salle polyvalente,
- ✓ Cérémonie du 5 décembre 2013 : rassemblement au monument aux morts à 11 h 30,
- ✓ Marché de Noël et défilé de Saint Nicolas le 6 Décembre 2013 à la salle polyvalente de 14 h à 20 h.

Le 20 Novembre 2013, un déplacement au Congrès des Maires à Paris est prévu en bus, toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie.

Début décembre, une délégation du Conseil Municipal doit se rendre dans la ville jumelée de Bohicon au Bénin. Le Maire sollicite les membres du Conseil pour constituer la délégation en précisant que ce déplacement devra être réglé par des fonds personnels. Messieurs DECOBERT et GEORGES s'y rendront pour mettre en place le démarrage des travaux d'installation de latrines et de mise en place de l'eau potable. Ces travaux sont financés par la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ardenne, l'association S.A.B. (Solidarité Aiglemont Bohicon) et l'agence de l'eau Rhin Meuse.

Un conteneur de 70 m³ a été chargé en matériels divers (lits médicalisés, réfrigérateur...) qui seront acheminés vers Bohicon. Mr GEORGES remercie les agents de la commune qui ont aidé au chargement de ce conteneur.

6) ZAC « LES MARLIERS »

Concernant la ZAC « Les Marliers », le Maire présente au Conseil Municipal le panneau de commercialisation de la tranche n° 1 soit 10 lots.

7) Remerciements

Le Maire fait lecture de divers courrier de remerciements :

- la Croix Rouge Unité Locale de Charleville-Mézières pour la subvention de 50 € accordée par la commune,
- L'association pour le Don de Sang Bénévole de Charleville-Mézières et de ses environs pour la subvention également,
- L'association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins – FAVEC 08 pour la mise à disposition de la salle du Conseil Municipal pour assurer une permanence et leur permettre de faire connaître leur association aux veuves et veufs de la commune.

VII. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission Enfance - Jeunesse

Madame SMIGIELSKI informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté avec Monsieur le Maire, ce même jour à 18 h, au Conseil d'Ecole. Les effectifs de l'école restent stables, 146 élèves au total. Le règlement intérieur a été approuvé. La charte de la laïcité doit être affichée. La Mairie a commandé deux écussons (un pour chaque école) avec drapeau de la France et devise républicaine, conformément à la législation en vigueur. Il faudra prévoir une cérémonie officielle pour la remise de ces écussons. Concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, un comité de pilotage se réunira à la mairie le 22 novembre prochain à 17 h 00. Lors de ce conseil d'école, les enseignants ont également présenté leurs projets pour l'année scolaire 2013/2014. Il est envisagé de faire le fête de l'école un vendredi soir plutôt que le samedi matin (date prévue le 28 juin 2014) à la salle polyvalente. Ils souhaitent également disposer d'un chapiteau.

L'association L.E.A., en collaboration avec la mairie et d'autres associations aiglemontaises organisera un marché de Noël le 6 décembre 2013, à la salle polyvalente, de 14 h à 20 h.

Commission Travaux

Monsieur BAJOT informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement pour l'accessibilité des arrêts de bus aux personnes handicapées se poursuivent, le choix des matériaux pour le parement du mur a été fait.

Commission CCAS

Madame DOYEN informe le Conseil Municipal que le CCAS s'est réuni trois fois pour étudier des demandes d'aides financières : 4 ont été accordées et une refusée.

Madame DOYEN informe les élus que, lorsqu'ils distribueront les colis de Noël aux personnes âgées, ils auront un questionnaire à faire remplir pour savoir si ces personnes sont intéressées par un repas payant qui sera livré chaque mercredi après-midi dans le réfectoire de l'école primaire, ce repas serait suivi d'une animation. Cette idée sera mise en place selon les réponses des personnes concernées.

Commission Cadre de Vie

Le 15 Décembre 2013 vers 11 h, le Maire et le Conseil Municipal vont fêter Madame CLAUDE, la 1^{ère} centenaire du Village, lors d'une cérémonie à laquelle seront conviés sa famille et ses amis.

Une collecte des documents sur ce qui s'est passé dans la commune pendant la guerre 14-18 est organisée, Madame SMIGIELSKI est chargée de cette collecte.

Madame ROBERT informe le Conseil Municipal que le concours des maisons décorées est lancé. Les inscriptions sont attendues avant le 7 décembre dernier délai. La Commune offrira un sapin de Noël aux habitants qui s'engageront à le placer devant leur maison et à le décorer à leurs frais. Une réponse est attendue avant le 18 Novembre 2013.

Commission Communication

Le bulletin municipal est bien avancé. L'agenda est en cours, il sera sous un nouveau format, plus grand et plus pratique.

La distribution des colis de Noël se fera aux environs du 15 décembre.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.